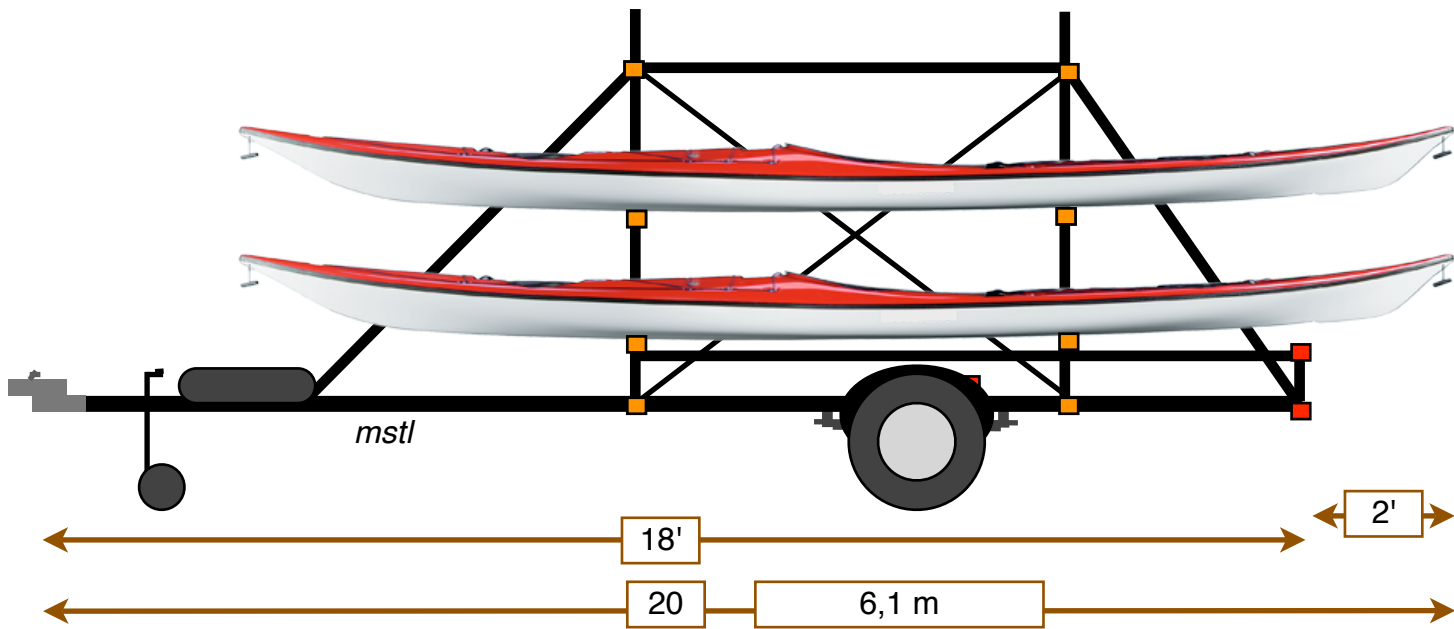


Besoin de drapeaux le jour  
et de feux la nuit  
dû au dépassement,  
selon le code de la sécurité  
routière au Québec.



Kayaks ne dépassant  
pas de plus de 1 mètre,  
donc réglementaire.

mensurations approximatives  
(sous toute réserve)

